

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :

**OPERATION « CŒUR
DE VILLE » N°2019-
04 – AVENANT N°1 A
LA CONVENTION
D'ANTICIPATION
FONCIERE EPF
OCCITANIE /
COMMUNE DANS LE
CADRE DE LA
FUTURE OPAH**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, ,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERI Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche bourg centre, la
Commune a saisi l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) pour
bénéficier d'un accompagnement sur le périmètre de la future OPAH.

Une convention d'anticipation foncière « centre ancien » a été signée avec l'EPF
le 20 novembre 2018 dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle
Opération Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur
un périmètre stratégique et prioritaire, accompagnée par une requalification des
espaces urbains.

La commune a mené les études pré-opérationnelles de l'OPAH-RU avec
l'ensemble des partenaires détaillant la stratégie en matière de revitalisation et
de développement du centre ancien, en ce qui concerne l'habitat, le commerce,
les mobilités et l'aménagement des espaces publics.

Dans ce cadre, un nouveau secteur stratégique a été mis en avant à l'Est du
centre ancien, autour du secteur des rues de l'Hôpital et des Remparts.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il convient de procéder à la signature d'un avenant à la convention initiale permettant d'inclure ce nouveau secteur d'intervention et d'ajuster le budget prévisionnel. Compte tenu de l'extension du périmètre, le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF passe de 500 000 € à 800 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur en date du 23 septembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le périmètre d'intervention annexé à la présente.

PRECISE que le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF Occitanie s'élève à 800 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière avec l'EPF d'Occitanie dans le cadre de la future Opération Programmée de l'Habitat (OPAH).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

Ampliation faite le :
01 OCT. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
30 SEP. 2019
Par publication le :
02 OCT. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD